

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.139

L'An Deux Mille, le 29 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

20 DECEMBRE 2000

20 DECEMBRE 2000

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. BOISNARD représenté par M. GERMA  
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE  
M. DONZIER représenté par M. BUJARD

**ABSENTS-EXCUSES** : MM. GAVEN, ANGIBAUD, Melle ISENDICK, M. MALBOIS, M. POTENNEC.

	Nombre de Conseillers
en exercice	: 33
Nombre de Présents	: 25
Nombre de Votants	: 28

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2001

**VOTE** : 5 CONTRE  
23 POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

**APPROUVE LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2001**

=====

BUDGET PRINCIPAL

=====

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I RECETTES

1/ Impôts directs locaux

Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux. Le produit fiscal afférent aux quatre taxes locales communales devrait s'élever à 78.000.000 F.

Les différentes allocations allouées par l'Etat afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises en loi de finances peuvent être estimées comme suit :

- |   |              |
|---|--------------|
| - Taxe d'habitation                       | 2.350.000 F. |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 1.300.000 F. |
| - Taxe professionnelle                    | 5.600.000 F. |

2/ Dotation globale de fonctionnement

La recette afférente à la dotation globale de Fonctionnement peut être estimée à 36.400.000 F.

3/ Autres recettes à caractère fiscal

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- Taxe additionnelle aux droits de mutation  
5.000.000 F.
- Taxe sur l'électricité  
3.000.000 F.
- Reversement par l'Etat de 10 % du prélèvement  
progressif sur le produit des jeux du Casino  
3.700.000 F.
- Prélèvement communal sur le produit  
des jeux du Casino  
8.900.000 F.

4/ Autres recettes

Les produits d'exploitation devraient s'élever à environ  
7.000.000 F.

Les produits domaniaux peuvent être évalués à 9.500.000 F.

II - DEPENSES

Hormis les dépenses à caractère obligatoire, il est prévu de  
maintenir les dépenses d'exploitation au même niveau que 2000.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - RECETTES

1/ Recettes diverses

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- Fonds de compensation TVA  
3.000.000 F.
- Produit des amendes de police  
200.000 F.
- Taxe locale d'équipement  
1.000.000 F.

## II - DEPENSES

Hormis les dépenses classiques afférentes à la réhabilitation du patrimoine et de la voirie, il est notamment prévu :

- Le lancement de l'opération "Les Jardins du Monde", conformément aux délibérations déjà adoptées.
- La réhabilitation du Marché Central, conformément à la délibération du 17 août 2000.
- La construction du gymnase du Lycée Champlain pour 7.000.000 F. Cette dépense est atténuée par une subvention de la Région de 3.500.000 F.
- La réalisation de la voie d'accès définitive du nouveau collège Henri Dunant, pour 6.000.000 F.
- Un jardin d'enfants, pour 1.500.000 F.
- L'agrandissement des locaux du Bridge du Garden, en vue de l'accueil du siège du Comité Charentes-Poitou-Vendée de Bridge. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2.500.000 F.

### REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Le remboursement du capital et des intérêts de la dette est prévu pour 43.379.000 F.

### BUDGET ANNEXE DU CAREL

Le Budget du CAREL peut être évalué à 22.720.000 F. en section de Fonctionnement ; les dépenses sont couvertes par les droits de stage perçus par l'établissement.

### BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Le Budget prévisionnel du camping s'établit à 550.000 F.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 4 janvier 2001**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Directeur Général Adjoint des**  
**Services,**

H. THOMAS